

Communiqué aux médias

Strasbourg / Delémont, le 1^{er} décembre 2015

Le sauvetage du Doubs est trop lent

La Suisse est bien partie pour manquer tous les délais pour le sauvetage du Doubs. Pro Natura, le WWF Suisse et la Fédération suisse de pêche dressent ce constat sur ce dossier qui n'a guère évolué depuis la plainte que les trois associations avaient déposée auprès de la Convention de Berne. Si les autorités suisses, en particulier l'Office fédéral de l'énergie et les gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel, tout comme les exploitants de l'énergie hydraulique, n'accélèrent pas leurs actions de sauvetage, L'écosystème unique du Doubs se dégradera dramatiquement. Le canton du Jura reçoit une critique particulièrement sévère, à cause de son projet d'intensifier l'utilisation de l'énergie hydraulique dans le périmètre pourtant protégé de la rivière.

On sait depuis des décennies que, à la frontière entre la Suisse et la France, le Doubs est en train de mourir: pesticides, engrais de l'agriculture intensive, stations d'épuration qui débordent largement, obstacles infranchissables par les poissons et impacts de l'exploitation intensive de l'énergie hydraulique comme les éclusées, amènent la rivière aux portes de la mort écologique. La faune aquatique de la rivière, comme le Roi du Doubs, une espèce de poisson très rare qu'on ne trouve ailleurs dans toute l'Europe que dans trois autres endroits en France, est particulièrement menacée.

Accélérer le sauvetage

Après la plainte déposée par Pro Natura, le WWF Suisse et la Fédération suisse de pêche, la Convention de Berne a rappelé la Suisse et la France à l'ordre en 2013 avec une série de mesures à prendre pour sauver la rivière et ses habitants. S'il est vrai que les améliorations nécessaires pour le Roi du Doubs sont maintenant mieux connues, les mesures exigées par la Convention de Berne, en particulier l'assainissement de l'exploitation par éclusées, doivent être mises en œuvre au plus vite. C'est le Plan d'action national pour le Doubs, défini par les offices fédéraux de l'environnement OFEV et de l'énergie OFEN, ainsi que par les cantons du Jura et de Neuchâtel, qui constitue le prochain pas.

Retard des autorités

Après une large consultation, ce plan vient enfin d'être présenté mardi passé avec une année de retard. Si ce document est un progrès important, sa sortie tardive est d'autant plus déplorable qu'elle intervient trop peu de temps avant le congrès de la Convention de Berne (du 1 au 4 décembre à Strasbourg). Résultat, le Plan d'action national pour le Doubs ne pourra pas être apprécié à sa juste valeur lors de la discussion prévue à Strasbourg. Même s'il y a maintenant une liste de mesures qui détermine les actions, on doit s'attendre à ce que tous les délais fixés par la Convention de Berne soient dépassés. De plus, les projets du canton du Jura pour l'intensification de l'utilisation de l'énergie hydraulique dans le périmètre protégé du Doubs sont incompréhensibles, car ils s'opposent à une restauration rapide de la circulation des poissons.



Pourtant, il est plus qu'urgent d'agir, car les indices d'une nouvelle diminution des populations menacées et protégées de Roi du Doubs se multiplient. Pro Natura, le WWF Suisse et la Fédération suisse de pêche exigent donc une mise en œuvre plus rapide des recommandations de la Convention de Berne.

Les principaux champs d'action et l'état des réalisations:

- Pollution des eaux: retard énorme. Les résultats des analyses des immissions diffuses (p. ex. de l'agriculture) demandées par l'OFEV ne sont pas encore disponibles. Les stations d'épuration ne sont toujours pas réparées et cela va encore prendre de nombreuses années. Des eaux non épurées continuent d'être rejetées dans la rivière à chaque forte pluie.
- Utilisation de l'énergie hydraulique: de nombreux poissons continuent de s'échouer à cause de l'exploitation par éclusées, en particulier en aval de la centrale hydroélectrique du Châtelot qui nécessite d'urgence des mesures d'aménagement afin d'y remédier.
- Seuils: il ne s'est encore rien passé. Le canton du Jura prévoit même d'utiliser le potentiel d'énergie hydraulique des seuils existants. À noter que la France a tout de même pris quelques premières décisions de déconstruction.
- Amélioration des habitats: jusqu'à maintenant, seules quelques petites améliorations (aux embouchures de certains affluents) ont été réalisées.

Informations supplémentaires:

- Sophie Michaud Gigon, secrétaire romande de Pro Natura et membre de la direction, tél. +41 77 434 64 08, sophie.michaud@pronatura.ch
- Maxime Prevedello, bureau directeur de la FSP, tél. +41 79 317 00 94, maxime.prevedello@sfv-fsp.ch
- Friedrich Wulf, chef de projet Politique et affaires internationales de Pro Natura, tél. +41 79 216 02 06, friedrich.wulf@pronatura.ch (sur place à Strasbourg)
- Catherine Martinson, membre de la direction du WWF Suisse, tél. +41 79 360 56 75, catherine.martinson@wwf.ch

Ce communiqué paraît également en allemand et sur www.pronatura.ch/medias